

WpBusinessCard

Conditions Générales du Programme d’Affiliation WpBusinessCard

Les présentes Conditions Générales sont établies par **WpBusinessCard SASU**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro SIRET 941 284 341 00018, dont le siège social est situé au 1 ter rue du Printemps, 78230 LE PECQ, France (ci-après « le Prestataire »).

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions applicables à la participation au programme d’affiliation (ci-après « le Programme ») mis en place par le Prestataire, permettant à des tiers professionnels (ci-après « l’Affilié ») de promouvoir les produits et services du Prestataire auprès de leur propre clientèle ou réseau, en contrepartie d’une commission calculée sur les ventes effectivement réalisées.

Article 2 : Qualité des parties

L’Affilié agit en qualité de partenaire indépendant, sans lien de subordination juridique, ni mandat, ni représentation, ni exclusivité, ni constitution de société entre les parties.

L’Affilié s’engage à agir en son nom propre et pour son compte exclusif, sans engager ni représenter le Prestataire vis-à-vis des tiers.

Article 3 : Modalités d’inscription

La participation au Programme est subordonnée à l’acceptation expresse et sans réserve des présentes Conditions Générales. Le Prestataire se réserve le droit d’accepter ou de refuser toute demande d’adhésion, sans obligation de motivation.

Article 4 : Obligations de l’Affilié

L’Affilié s’engage notamment à :

- Promouvoir les produits et services du Prestataire de manière conforme aux bonnes mœurs, à l’ordre public et à la législation en vigueur.
- S’abstenir de toute pratique trompeuse, mensongère, déloyale ou préjudiciable à l’image ou aux intérêts du Prestataire.

- Utiliser les seuls supports et éléments de communication validés ou fournis par le Prestataire.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle du Prestataire et de tout tiers.
- Informer sans délai le Prestataire de tout dysfonctionnement technique, usage abusif ou violation des présentes.

Article 5 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Mettre à disposition de l'Affilié les outils techniques nécessaires à l'exécution du Programme (lien de tracking, code promotionnel, tableau de bord affilié).
- Assurer le suivi des ventes générées et le calcul des commissions dues.
- Verser à l'Affilié les commissions validées, selon les modalités prévues.

Article 6 : Commissions et modalités financières

- Les commissions sont calculées sur le montant hors taxes des ventes générées, selon les paliers suivants :
 - Jusqu'à 2 000 € HT/an : 15 %
 - De 2 001 € à 5 000 € HT/an : 20 %
 - Au-delà de 5 001 € HT/an : 25 %
- Seules les ventes effectivement encaissées et non annulées après expiration du délai légal de rétractation (14 jours) ouvrent droit à commission.
- Un seuil minimal de 100 € de commissions validées est requis pour déclencher le paiement.
- Les paiements sont effectués trimestriellement ou semestriellement, par virement bancaire ou tout autre moyen convenu, déduction faite des éventuels frais de traitement.
- **Le paiement des commissions sera conditionné, pour les Affiliés soumis à facturation, à la remise préalable d'une facture conforme aux dispositions légales en vigueur. À défaut, le Prestataire se réserve le droit de différer le paiement jusqu'à réception de ladite facture.**

Article 7 : Durée et résiliation

Les présentes prennent effet à compter de l'acceptation par l'Affilié et sont conclues pour une durée indéterminée.

Chacune des parties peut y mettre un terme à tout moment, moyennant notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email, sous respect d'un préavis de quinze (15) jours. En cas de manquement grave aux obligations contractuelles, notamment fraude, atteinte à l'image ou violation des droits de propriété intellectuelle, la résiliation pourra intervenir sans préavis ni indemnité.

Article 8 : Responsabilité

L’Affilié demeure seul responsable de ses actions, publications et supports de communication. Il garantit le Prestataire contre tout recours, réclamation ou action de tiers découlant de ses activités dans le cadre du Programme.

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs, à l’exclusion de tout dommage indirect, immatériel ou consécutif (perte de chiffre d’affaires, de clientèle, d’image, etc.).

Article 9 : Propriété intellectuelle

Le Prestataire demeure seul titulaire de l’ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à ses produits, marques, logos, contenus et outils.

L’Affilié bénéficie d’un droit personnel, non exclusif, non cessible, limité à l’exécution du Programme.

Article 10 : Données personnelles et conformité RGPD

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles des Affiliés aux seules fins de gestion du Programme, conformément à la réglementation en vigueur (notamment le Règlement (UE) 2016/679, dit « RGPD »).

L’Affilié dispose des droits d’accès, de rectification, d’opposition, d’effacement, de limitation et de portabilité de ses données, qu’il peut exercer en contactant le Prestataire.

Article 11 : Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à leur validité, interprétation, exécution ou résiliation sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort du siège social du Prestataire, sauf disposition légale impérative contraire.

15 Juillet 2025